

 **Écologie**

La COEDRA Mén dresse un bilan de l'éolien en Mayenne

Michel Lemosquet, de la COEDRA Mén (Collectif d'opposition à l'enfouissement des déchets radioactifs et pour la maîtrise de l'énergie), a dressé un bilan au 31 janvier 2019 de l'éolien en Mayenne. Ainsi, avec trois nouvelles éoliennes à Quelaines-Saint-Gault, le département en compte actuellement soixante-cinq en fonctionnement, auxquelles il faut ajouter les cinq en cours de montage à Congrier. Les soixante-dix éoliennes totaliseront 150 MW de puissance et pourront couvrir 15 % de la consommation électrique du département.



Selon Michel Lemosquet, l'objectif de cent éoliennes pour 2020 semble être « à portée de main si les autorisations administratives se débloquent (cf. comité de suivi national). Les Territoires à énergie positive et croissance verte (TEPCV), poursuit-il, ont besoin de l'éolien mais aussi des autres énergies renouvelables pour parvenir à leurs objectifs. Plusieurs projets sont en attente. La Mayenne a toutes les ressources renouvelables pour parvenir à un mix équilibré et ne plus être sous perfusion énergétique. C'est positif pour l'environnement, l'économie et l'emploi, et cela répond aux objectifs de la loi de transition énergétique au travers de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), actuellement en discussion ».

Michel Lemosquet rappelle que l'enquête publique pour les huit éoliennes de la Selle-Craonnaise et Saint-Michel-de-la-Roë aura lieu jusqu'au 26 mars 2019. Initialement prévue en même temps que l'enquête publique de Saint-Hilaire-du-Maine (qui a connu « une mobilisation favorable », précise-t-il), elle avait été reportée.

 **Société**

Invalidité et décès : risques à forte multi-couverture

Au-delà du système de protection sociale, les organismes d'assurances interviennent pour la couverture de risques sociaux ⁽¹⁾. En 2016, ces organismes ont perçu 70 milliards d'euros de cotisations à ce titre et ils ont versé 51 milliards d'euros de prestations. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) s'est employée à analyser ce marché.

Les cotisations pour les risques sociaux représentent 29 % de l'activité des organismes d'assurances, et les prestations versées, 27 %.



(1) – Alexis Montaut et Raphaële Adjerad (Drees), « Première estimation du nombre de personnes couvertes par les organismes privés d'assurances, par risque social », *Études & Résultats* n° 1101 de janvier 2019.

Sur les 70 milliards d'euros collectés, 35,9 milliards correspondent, pour l'essentiel, aux garanties de complémentaire santé ; 18,8 milliards portent sur l'assurance prévoyance et 14,0 milliards sur la retraite. L'assurance prévoyance concerne le décès accidentel (6,6 milliards), les indemnités journalières-incapacité (6,3), l'invalidité (3,4)... L'assurance dépendance, incluse dans la prévoyance, ne collecte qu'1,1 milliard d'euros.

Les montants collectés pour divers risques sont plus marginaux : 1,5 milliard pour l'assurance « décès vie entière » ; 0,1 milliard pour la perte d'emploi...

Si les masses de cotisations perçues et de prestations versées sont bien connues, l'originalité de cette étude de la

Drees est de s'intéresser au nombre de personnes couvertes et de services par type de risques – ce qui révèle l'ampleur du phénomène de multi-couverture pour certains risques.

Ainsi, une personne peut être couverte contre l'invalidité par son emploi, une assurance accidents de la vie, une carte bancaire... D'où une difficulté pour estimer le nombre de personnes couvertes pour ce risque... En décès accidentel, de nombreuses personnes sont également couvertes plusieurs fois par des organismes différents (complémentaire santé, assurance automobile ou accidents, carte de crédit...). Cependant, la multi-couverture assurantielle ne doit pas générer une absence de couverture.



Santé publique

Désertification médicale : une loi « détricotée » pour le Sénat

Dans le *CÉAS-point-com* n° 811 du 18 janvier 2019, nous avons présenté la proposition de loi pour des mesures d'urgence contre la désertification médicale, présentée par Guillaume Garot et les députés du groupe Socialistes et apparentés. Dans le *CÉAS-point-com* n° 815 du 8 février 2019, nous avons vu ce qu'il est advenu du texte après son examen en Commission des affaires sociales.

Le 31 janvier 2019, en première lecture, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi, mais il ne reste pratiquement rien du texte initial.

Le gouvernement s'est régulièrement retranché derrière le projet de loi « Santé » qui doit venir prochainement. Au moins Guillaume Garot a-t-il pu compter sur le soutien de Yannick Favennec Becot (groupe Libertés et Territoires), auteur lui-même, par le passé, de plusieurs textes visant des objectifs similaires.

Ainsi, Yannick Favennec Becot a salué l'initiative de Guillaume Garot et il a regretté « *qu'elle ait été vidée de son*

sens lors de son examen en commission » alors qu'« *elle contenait pourtant des mesures utiles et immédiatement applicables* ».

Il ne reste pratiquement rien du texte initial, sinon deux amendements d'Audrey Dufeu Schubert, députée LREM de Loire-Atlantique.

Ainsi, un nouvel article modifie la composition des Conseils territoriaux de santé en y intégrant des parlementaires. L'enjeu pour ceux-ci : « *Avoir accès aux indicateurs qui dessinent la cartographie des territoires, des zones denses et sous-denses de nos circonscriptions* ». Faut-il vraiment pour cela que les députés soient membres des Conseils territoriaux de santé – au risque qu'ils ne soient absents à toutes les réunions ?

L'autre amendement adopté prévoit que dans les zones sous-dotées, les habitants puissent saisir le conciliateur de leur caisse d'assurance maladie pour trouver un médecin traitant. En termes d'approche globale pour appréhender le problème de la désertification médicale, on pouvait espérer mieux...

« *Le risque du moment, aggravé par les réseaux sociaux, littéralement "irresponsables", c'est de généraliser la crise de confiance. Même entre Gilets jaunes, cette confiance est introuvable, dès qu'une personne se pose en représentant. Or, ce tableau sombre n'est qu'une déformation de la réalité. Facebook est puissant sur l'imaginaire de milliards d'être humains comme le fut CNN en 1991 [NDLR. Couverture médiatique de la Guerre du Golfe]. Mais c'est un miroir tout aussi déformant, et tout aussi rentable pour ses propriétaires... Car, chaque jour, des millions de gens se font confiance. Des millions d'élus, d'enseignants, de médecins, d'acteurs sociaux jouissent du respect de leurs concitoyens, en toute discrétion et dans des situations de vraie souffrance sociale. Il est urgent de les conforter. De nous conforter. Des poches de confiance existent, partout autour de nous, plus précieuses que jamais. Préservons-les !* »